

CONDITIONS DE RÉPARATIONS ET PRÊT DE SONDES

Concernant la réparation des sondes, le client est tenu de vérifier immédiatement l'état de l'objet du contrat après sa réception et d'adresser à Luquet & Duranton une réclamation détaillée par écrit dans un délai de 10 jours ouvrables.

Toute réclamation relative à des vices cachés découverts ultérieurement doit être formulée immédiatement.

En cas de non-respect de l'obligation d'inspection et de réclamation, les droits du client concernant la garantie, les dommages dus au défaut, ainsi qu'une erreur concernant l'absence de défaut de l'objet sont annulés.

Garanties

En cas de réclamation, le client doit immédiatement donner à Luquet & Duranton la possibilité d'inspecter les marchandises faisant l'objet de la réclamation. A la demande de Luquet & Duranton, les marchandises faisant l'objet d'une réclamation doivent être retournées à ses frais. En cas de réclamation injustifiée, le client est tenu, sur demande de Luquet & Duranton, de rembourser à Luquet & Duranton les frais liés à l'inspection des marchandises (transport, frais d'inspection).

Dans tous les cas, aucune garantie n'est fournie en cas :

- d'une mise en service, d'une utilisation ou d'un traitement inadéquat ou incorrect,
- de non-respect des prescriptions d'installation et des conditions d'utilisation,
- d'usure naturelle et de sur-utilisation,
- d'utilisation de matériaux d'exploitation inadaptés et de traitement avec des produits d'une autre origine par le client,
- les dommages survenus pendant le transport.

La garantie s'éteint immédiatement si le client effectue lui-même ou fait effectuer par un tiers des modifications, réparations ou adaptations pour lesquelles il n'est pas expressément autorisé à le faire sans l'accord écrit de Luquet & Duranton. Les factures à ce sujet ne sont pas reconnues.

Livraison concernant la réparation et les prêts des sondes :

Les délais de livraison qui n'ont pas été expressément convenus sont sans engagement. En cas de livraison anticipée, le client est également tenu de s'engager à réceptionner la marchandise.

Si le client est en retard dans la réception des marchandises ou des services ou s'il refuse de procéder à la réception, le client est tenu de rembourser à Luquet & Duranton les frais encourus.

En cas de force majeure, les obligations contractuelles des deux parties contractantes sont suspendues pour la durée de l'empêchement survenu. Les conflits du travail, les retards de transport, les pannes de machines, les défaillances liées aux produits, les mesures officielles et d'autres circonstances dont Luquet & Duranton n'est pas responsable sont également considérées comme des cas de force majeure, qu'elles surviennent dans le cadre de l'activité de MIDES ou de celle d'un fournisseur. Si la livraison ou la prestation devient impossible en raison des circonstances citées, les parties contractantes ne sont plus liées par le contrat.

Si l'expédition ou la livraison à la demande du client est retardée pour des raisons qui lui sont imputables ou pour cause de force majeure, le risque pour la durée du retard est transféré au client

à compter de la date à laquelle la marchandise est prête à être expédiée.

Conditions de Prêt de Sonde :

Pendant la durée de la réparation de la sonde, une sonde de prêt peut être mise à la disposition du client moyennant des frais de service hebdomadaires. Ces frais de service sont facturés à partir de l'expédition de l'appareil de prêt pour une durée maximale de 3 semaines (par semaine entamée) et s'élèvent à 65 € H.T. par semaine pour les sondes standard et 3D/4D, et 225 € H.T. par semaine pour les sondes ETO.

Le transport et la désinfection de l'appareil de location sont inclus dans ces frais de service. Le client dispose d'un délai maximal de 3 semaines pour envoyer la sonde défectueuse, examiner l'offre de réparation ou de remplacement de la sonde et la commander ou la refuser, et renvoyer l'appareil de prêt en parfait état à notre partenaire MIDES. Si ce délai n'est pas respecté en raison de retards de la part de notre partenaire MIDES, aucun frais de service hebdomadaire supplémentaire ne sera facturé.

En cas de retour tardif de la sonde de prêt par le client, des frais de location hebdomadaires d'un montant de 350 € H.T. pour les sondes standard et 3D/4D et de 700 € H.T. pour les sondes ETO seront dus par semaine entamée. Tous les prix s'entendent hors TVA.

Conditions en cas de refus de l'offre de réparation sonde standard et 3D/4D:

Comme indiqué dans la demande d'analyse, le prix de 90 € H.T. pour l'analyse de la sonde est inclus dans les frais de réparation. Les frais de transport incluant la désinfection s'élèvent à 90€ H.T. En cas de refus de ce devis, l'analyse et les frais de transport seront facturés séparément.

Conditions En cas de refus de l'offre de réparation sonde ETO:

Comme indiqué dans la demande d'analyse, le prix de 125,00 € H.T pour l'analyse de la sonde est inclus dans les frais de réparation. Les frais de transport incluant la désinfection s'élèvent à 150,00 € H.T. En cas de refus de ce devis, l'analyse et les frais de transport seront facturés séparément.